

Mesdames, Messieurs,

Voici la liste des documents à fournir :

- Préinscription des accueils périscolaires (uniquement pour nouvelles familles),
- Fiche sanitaire et de liaison périscolaire,
- Règlement intérieur des accueils périscolaires,
- Attestation d'assurance année scolaire 2024-2025 avec noms et prénoms des enfants assurés,
- Attestation CAF,
 - **En cas de non-présentation de ce document, la tranche maximale sera appliquée**

Le dossier complété sera à transmettre en mairie
au plus tard le 1^{er} aout 2024

Par voie postale

Mairie de Richardménil
68, rue de Nancy
54630 RICHARDMENIL



OU



Par voie dématérialisée
jeunesse2@richardmenil.fr

Votre interlocuteur dédié demeure à votre entière disposition pour toute question :

M. DAVILLERS, Directeur jeunesse2@richardmenil.fr
03 83 25 75 69 – n'hésitez pas à laisser un message

Nous souhaitons d'excellentes vacances aux enfants et aux familles.

Cordialement.